



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

	<u>NOM</u>	<u>DATE</u>	<u>VISA</u>
REDACTEUR	J. MUNOZ	06/03/2014	
APPROBATEUR	P. MUNOZ	06/03/2014	

SOMMAIRE

1.	EVOLUTION DU DOCUMENT	1
2.	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION.....	2
3.	APPLICABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE.	2
3.1	Prise de commande	2
3.2	Livraison - délais	2
3.3	Livraison - modalités	2
3.4	Livraison - transport	2
3.5	Réception	2
3.6	Prix	2
3.7	Paieement - modalités	2
3.8	Paieement - retard	3
3.9	Clause résolutoire	3
3.10	Divisibilité	3
3.11	Règlement et litiges	3

1.

1. EVOLUTION DU DOCUMENT

Date	Ind	Paragraphes ou pages modifiées	Synthèse et justification de la modification
06/03/2014	A		Création du document

2 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette instruction a pour objet de définir les conditions générales de vente applicables par la Société SEM MUNOZ. Ce document est contractuel, il est référencé sur nos devis et nos accusés de réception de commande.

3 APPLICABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

Sauf stipulations contraires émanant de SEM-MUNOZ, tous les contrats de vente conclus entre SEM-MUNOZ et ses clients sont exclusivement régis par les présentes Conditions Générales de Vente.

L'acceptation de toute offre émanant de SEM-MUNOZ emporte adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente.

Tout autre document émis par SEM-MUNOZ, notamment prospectus, catalogue, n'a qu'une valeur indicative. Toute condition contraire proposée par le client, notamment ses propres conditions générales d'achats, est - à défaut d'acceptation expresse par SEM-MUNOZ - inopposable à SEM-MUNOZ, quel que soit le moment où elle aura été portée à la connaissance de SEM-MUNOZ.

3.1 Prise de commande

Toute commande n'est valable et le contrat de vente n'est réputé formé que lorsque son acceptation expresse émane de SEM-MUNOZ sous forme d'un accusé de réception, SEM-MUNOZ n'est lié par ses engagements qui pourraient être pris par ses représentants, agents, revendeurs ou employés, que par confirmation écrite. Les commandes ne pourront faire l'objet d'aucune annulation.

3.2 Livraison - délais

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont pas de rigueur. Les retards de livraison ne pourront, en aucun cas donner lieu à des pénalités, dommage et intérêts ou annulation de commande et SEM-MUNOZ ne pourra être tenue pour responsable de toute sujétion qui ne lui aurait pas été signalée par le client. Pour toute demande de livraison anticipée (selon possibilités de la production) nous demandons une validation écrite de cette demande auprès des services achats et comptabilité.

3.3 Livraison - modalités

SEM-MUNOZ se réserve le choix du mode d'expédition, faute d'indication précise sur le bon de commande.

3.4 Livraison - transport

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du Client, quels que soient le mode de transport et des modalités particulières de règlement du prix du transport.

En cas de manquant, avarie ou retard, le destinataire doit faire lui-même toutes les réserves qu'il jugera utiles auprès du transport responsable dans les délais et formes imposés par la loi et informer SEM-MUNOZ dans les 48 heures de la réception des marchandises par lettre recommandée avec avis de réception.

Les emballages ne sont pas repris et sont considérés comme emballages perdus.

3.5 Réception

Le client est seul responsable, à réception, de la vérification de la quantité, des dimensions et de la qualité des produits livrés. Les défauts de matière, ainsi que les erreurs sur la quantité, le poids, les dimensions ou la qualité des produits livrés n'obligeront la société SEM-MUNOZ que pour autant qu'il aura été établi que sa responsabilité est engagée. Dans ce cas, la société SEM-MUNOZ ne saurait être tenue qu'au remplacement pur et simple des marchandises incriminées, les marchandises et produits initialement livrés lui étant restitués. Dans cette hypothèse, l'acheteur ne saurait réclamer aucune indemnité et/ou dommages et intérêts. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à SEM-MUNOZ toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Compte tenu de la spécificité des produits, toute réclamation devra, pour être valable et être opposable, être formulées par lettre recommandée AR dans les six jours de la livraison.

3.6 Prix

Tous les prix s'entendent, sauf indication contraire, NETS, hors tous droits et taxes, emballage compris – sauf emballages spécifiques – Tous les droits et taxes sont en sus à la charge du client.

3.7 Paiement - modalités

Sauf convention contraire, le paiement des factures s'effectue à 45 ou 60 jours net facturé. La traite afférente devra être acceptée dans les 8 jours de la mise à disposition des marchandises.

SEM-MUNOZ se réserve le droit d'exiger le paiement comptant au moment de la livraison si la situation financière du client semble l'exiger.

3.8 Paiement - retard

En cas de paiement après l'échéance, les pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif, aux taux d'intérêt de la BCE majoré de 10 points. Ces pénalités seront payables à réception de l'avis informant le client.

Le non-paiement d'une échéance quelconque ou l'absence de remise d'une traite acceptée dans les délais entraîne automatiquement l'exigibilité de la totalité des sommes dues au titre d'une quelconque livraison.

3.9 Clause résolutoire

En cas d'inexécution par le client de l'une quelconque de ses obligations, et huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai, le contrat de vente sera résolu de plein droit et sans formalité si bon semble à SEM-MUNOZ.

Nous nous réservons le droit de propriété des marchandises vendues et/ou livrées jusqu'au paiement intégral de toutes les fournitures dues aux termes de la commande ou du contrat conformément à la loi 80335 du 12.05.80. Suivant la réglementation en vigueur, conditions de pénalités pour retard de règlement (taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, et indemnité forfaitaire minimale pour frais de recouvrement de 40 € (code commerce art. L441-6 et D441-5) à échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

3.10 Divisibilité

S'il advenait, pour quelque cause que ce soit, que l'une des clauses des présentes conditions générales de vente ne puisse être appliquée, toutes les autres clauses demeureraient valables et auraient force de loi entre les parties.

3.11 Règlement et litiges

En cas de litiges quelconques, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité, de défenseurs, les tribunaux du siège de SEM-MUNOZ seront seuls compétents.